

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



YMCA
OCCITANIE

YMCA OCCITANIE est un **acteur majeur** de l'inclusion des personnes en situation de handicap en région Occitanie et vous souhaitez contribuer à leur professionnalisation.



NOTRE ASSOCIATION

La force d'un groupe de **800 personnes** engagé et mobilisé pour promouvoir le droit et le bien-être des personnes accompagnées.

- YMCA OCCITANIE est le partenaire des grands groupes, ETI, PME et PMI régionales et propose des activités diversifiées qui s'exercent sur nos différents sites (départements 31 et 46) et chez nos clients dans l'agglomération toulousaine.
- Un des plus importants ESAT de France
- Une Entreprise Adaptée
- Un Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle : ESRP
- Un ensemble de services d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap
- Une transversalité des pôles d'activités comme tremplin pour favoriser l'inclusion professionnelle en ESAT, en Entreprise Adaptée/ordinaire
- Un organisme de formation.

Pourquoi choisir YMCA OCCITANIE ?

Notre Association porte les valeurs qui l'animent depuis sa création : intégrité, tolérance, partage, bienveillance, générosité et solidarité avec pour objectifs, l'accompagnement de personnes en situation de handicap et un engagement fort vers leur professionnalisation.

Nous sommes votre partenaire de proximité et nous contribuons à :

- Favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap : travailleurs en ESAT, stagiaires de l'ESRP
- Vous proposer les services de travailleurs formés à plusieurs métiers et activités et favoriser leur intégration au sein de votre entreprise
- Assurer leur pérennité dans l'emploi
- Contribuer à votre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et d'emploi des personnes en situation de handicap.

NOS ACTIONS

Verser le solde de votre Taxe d'Apprentissage à YMCA OCCITANIE, c'est **contribuer directement au développement des actions** qui valorisent les compétences des personnes en situation de handicap.

Ainsi, vous permettez de :

- Professionnaliser les personnes en situation de handicap en développant leurs compétences métiers
- De réduire la fracture numérique en permettant l'équipement en matériels numériques
- De soutenir les investissements matériels nécessaires (meublier, tablettes, outils informatiques, logiciels...)
- De participer au développement de nouveaux projets et au renouvellement de matériels pédagogiques.

En 2022, grâce à votre versement, YMCA OCCITANIE a permis de :

- **Former et accompagner** vers l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.
- **Rénover** les salles de formation
- **Équiper** les ateliers
- **Acquérir du nouveau mobilier**
- **Renouveler du petit matériel**

MODE D'EMPLOI

À savoir 

Le solde de la Taxe d'Apprentissage, qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements et/ou organismes de formation éligibles à percevoir le solde, doit **désormais être déclaré et versé annuellement auprès de l'URSSAF.**



01

AVRIL

Effectuez votre Déclaration Sociale Nominative (DSN)

annuelle 2022 sur



02

MAI

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF

+ 50 salariés = Avant le 5 mai

- 50 salariés = Avant le 15 mai



03

DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE

Connectez-vous sur **NET-ENTREPRISES-FR**

afin d'accéder à la plateforme **SOLTEA** et désignez **votre établissement bénéficiaire** ainsi que **la somme** que vous souhaitez affecter à chacun*



04

À PARTIR DU 15 JUILLET

3 périodes de reversement des fonds aux établissements par la **CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).**

(15 juillet/15 septembre/15 octobre 2023).

*Vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité Administrative d'Immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire.

Le numéro UAI de YMCA OCCITANIE est le suivant : **0312807H**

Si vous souhaitez nous soutenir dans nos actions d'accompagnement et d'inclusion des personnes en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire de promesse de versement, en pièce jointe, en indiquant la somme que vous souhaitez attribuer au titre des 13% des dépenses libératoires.

 **PAR COURRIER**

YMCA OCCITANIE
Direction générale
13 avenue Édouard Serres
31 770 Colomiers

 **PAR COURRIEL**

ta2023@ymca-occitanie.com



POUR PLUS D'INFORMATIONS, UNE INTERLOCUTRICE EST À VOTRE DISPOSITION AU 05 61 15 99 45.